



**-Commune de Larra-
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre le onze mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 7 mars 2024 sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents (18) : AMOUROUX Céline, AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BOÏAGO Marie-Claire, BONNIEL Aude, CADAMURO Joëlle, DE SEQUEIRA Julie, DESGARCEAUX Nathalie, DESBOS Claudine, FOUCAULT Damien, FRANÇOIS Claude, HOLLEMAN Arnold, JUNCA-GUARDERES Alexandre, LAFITTE Fabien, MASON Cathy, MESSINA Nathalie, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Le quorum (10) est atteint.

Absents ayant donné procuration (0)

Absents excusés (1) : GOUMBALLA Saloua

Secrétaire de séance : DESGARCEAUX Nathalie

2024-3-12

**CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'AGENT TECHNIQUE
POLYVALENT A TEMPS COMPLET**

Monsieur le Maire expose

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, en particulier son article l'article L313-1, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

L'absence d'un agent du service technique rend le recrutement d'un agent contractuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1^{er} : DECIDE, à compter du 18/03/2024, la création d'un emploi non permanent à temps complet à raison de 35h hebdomadaires d'agent technique polyvalent (grade : adjoint technique) pour accroissement temporaire d'activité.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services à signer tous les actes afférents au dossier

Article 2 : DIT que les sommes correspondantes seront inscrites au budget

Pour : 8

Contre : 5 (BODOT Bernard, BONNIEL Aude, DE SEQUEIRA Alexandre, FRANCOIS Claude, MOIGN Jean-Louis)

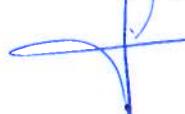
Abstentions : 5 (AMOUROUX Céline, FOUCAULT Damien, MODESTO Jérôme, LAFITTE Fabien, JUNCA-GUARDERE Alexandre)

Délibération adoptée

Le secrétaire de séance
DESGARCEAUX Nathalie

A black ink signature consisting of a large, stylized 'S' shape with a horizontal line extending to the right.

Le Maire,
Jean-Louis MOIGN

A blue ink signature consisting of a vertical line with a horizontal line crossing it, and a small loop at the top.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site www.telerecours.fr.